

D-2011/473

Maintenance de l'application Windette. Gestion de la dette financière, analyse, simulation. Signature du marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Afin d'assurer la gestion automatisée des emprunts, des garanties d'emprunts, des avances remboursables et des créances, la Ville de Bordeaux s'est dotée, en 1997, d'un progiciel de gestion de la dette financière.

Ce progiciel, Windette, permet de suivre et gérer les dossiers d'emprunt, de générer automatiquement des tableaux d'amortissement, proposition de mandats, suivi des avenants, calcul en temps réel des conditions de sortie anticipée, production des états réglementaires, en assurant une traçabilité et un archivage de l'ensemble des opérations et documents liés à ces dossiers. Son option "Pricer" permet l'analyse des risques financiers des contrats et fournit l'aide à la décision nécessaire dans le contexte de marchés financiers en restructuration permanente et de contrats d'emprunts de plus en plus sophistiqués.

L'installation de cet outil a fait l'objet d'une mise en concurrence initiale et le contrat de maintenance arrive aujourd'hui à échéance.

Afin de s'assurer la pérennité de ce système, la Ville de Bordeaux souhaite conclure avec la société SELDON, au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un marché négocié sans mise en concurrence ayant pour objet la maintenance corrective et évolutive ainsi que l'assistance utilisateur.

Le marché sera conclu, sans montant minimum ni maximum pour une durée de un an, renouvelable 3 fois expressément.

La dépense annuelle de la maintenance est estimée à 7 000 € TTC

En conséquence, et suite à l'avis de la commission d'appel d'offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser monsieur le Maire à signer un marché avec la société SELDON conformément aux dispositions de l'article 35-II 8° du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur le budget des exercices concernés, rubrique 020 comptes 6184, 6156, 205.

ADOpte A L'UNANIMITE